

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019

Objet : **PROJET DE CONVENTION GLOBALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

En juillet dernier, le Président Fontenat a rencontré CA3B au sujet de l'étude pour leur schéma de développement commercial et du financement de leur usage, dans ce cadre, des données de la 7^e enquête sur les comportements d'achats des ménages de l'Ain réalisée par notre Compagnie.

CA3B propose une convention globale comprenant notamment le financement :

- De la part d'enquête utilisée,
- De l'animation de la pépinière CA3B,
- D'un suivi des locataires commerçants des locaux loués par CA3B sur son territoire, afin de limiter les disparitions d'activités non anticipées.

Il pourrait y être également ajouté l'organisation de "Go between - Réseautage" très ciblés.

Cette convention serait établie pour 3 ans avec un lissage financier sur la période. Ainsi, dans ce cadre, les 11 000 € dus pour l'enquête de ménage seraient versés par tranche de 3 666 € annuels.

Il vous est donc demandé de bien vouloir donner votre accord sur le principe d'une convention globale avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse intégrant notamment le financement de la part d'enquête utilisée, de l'animation de la pépinière CA3B, et d'un suivi des locataires commerçants des locaux loués par CA3B sur son territoire, selon les conditions exposées.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, donne son accord sur le principe d'une convention globale avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse intégrant notamment le financement :
de la part d'enquête utilisée
de l'animation de la pépinière CA3B
et d'un suivi des locataires commerçants des locaux loués par CA3B sur son territoire, afin de limiter les disparitions d'activités non anticipées.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

| | |
|---------------------------------------|----|
| - Nombre de Membres Élus | 36 |
| - Nombre de Membres en exercice | 32 |
| - Nombre de Membres présents | 17 |
| - Nombre de voix pour | 17 |
| - Nombre de voix contre | 0 |
| - Nombre d'abstentions | 0 |

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

